

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

Convocation a été adressée le 1^{er} octobre 2018 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 9 octobre 2018 à 20 h 30 dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- **Plan de Prévention des Risques Naturels**
- **Motion pour le maintien des Trésoreries dans les Hautes-Pyrénées**
- **Participation au Jour de la Nuit**
- **Décisions d'urbanisme**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille dix-huit, le 9 du mois d'octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

PRESENTS : M. Serge CABAR Maire
Mme Valérie MINIER 1^{ère} Adjointe
M. Jacques FALLIERO 2^{ième} Adjoint
M. Jean SERRUS 3^{ième} Adjoint
Mme Françoise LALLART-GROC
M. Michel BERGON - M. André LATAPIE
M. Didier LACABANNE

Absents-Excusés : M. Guillaume NOGRABAT
M. Bruno PARADE qui a donné procuration à Mme Valérie MINIER

Secrétaire de Séance : M. Jacques FALLIERO

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Action sociale – chèque cadeau (revalorisation)
- Arrêté Préfectoral – Rapport CLECT - Recours contentieux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

2018_30 : PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par mail du 7 septembre 2018, le responsable du bureau des risques naturels avait proposé une rencontre avec le bureau d'étude IDEALP pour la restitution de l'étude complémentaire réalisée sur le Bergons le 8 octobre 2018 à 14 h à TARBES (cf. conclusions de l'Enquête Publique du 17 mars 2018).

Suite à cette réunion à laquelle ont participé, Messieurs : Serge CABAR, Jacques FALLIERO, Michel BERGON et Didier LACABANNE, un compte-rendu est fait à l'ensemble du conseil municipal.

L'étude complémentaire présentée par le bureau d'étude IDEALP sur le ruisseau du BERGONS, avait pour objet la détermination des aléas relatifs à l'écoulement de laves torrentielles et de crues torrentielles avec charriage.

La méthode employée est basée d'une part sur une évaluation hydrologique complémentaire et d'autre part sur la modélisation des scénarios hydrauliques avec charriage et de laves torrentielles.

En ce sens, et après première analyse les zones de débordements paraissent moins étendues et les écoulements moins concentrés. Néanmoins, certaines zones sensibles sont soumises à des écoulements de forte intensité.

Le service instructeur a précisé le planning de la suite de la procédure comme suit :

- 8 octobre 2018 : Présentation à la commune ;
- Courant octobre 2018 : Envoi des documents à la préfecture pour Enquête Publique ;
- Novembre 2018 : Consultation des Personnes Associées ;
- Janvier 2019 : Lancement de l'Enquête Publique (Enquête Publique globale sur l'ensemble du document PPR) ;
- Mars 2019 : Approbation du PPR.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prend connaissance de ces nouveaux éléments en attente de réception des documents officiels.
- Après analyse, précisera les observations et remarques lors de l'Enquête Publique afin de disposer d'un document de prévention réaliste et partagé.
- Précise que le PLVG, compétent en matière de GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), doit être sensibilisé au ruisseau du Bergons, notamment sur la connaissance hydrologique ainsi que sur les éventuelles opérations à intégrer dans le futur PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

2018_31 : DÉFENSE DES TRÉSORERIES DES HAUTES-PYRÉNÉES

Dans le cadre du plan de restructuration national des services de la Direction Générale des Finances Publiques, le projet de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées prévoit la fermeture, au 1^{er} Janvier 2019, de trois trésoreries situées en zone rurale et de montagne.

Au-delà de la fermeture de services des finances publiques, ce sont des questions de présence des services publics en zone rurale, d'aménagement équilibré du territoire, de l'égalité d'accès aux services qui se posent. En effet, ce mouvement de fusion contribue à éloigner le service public des collectivités et des citoyens, nourrit les inégalités et les fractures territoriales, en favorisant des territoires au détriment d'autres.

En conséquence et conformément à la motion votée à l'unanimité de l'Assemblée Générale de l'Association Départementale des Maires et Présidents d'intercommunalités des Hautes-Pyrénées du 27 avril 2018, le Conseil Municipal d'AYZAC-OST, réuni en séance publique ce jour, se prononce contre le projet de fusion des trésoreries dans les Hautes-Pyrénées et demande leur maintien en l'état.

2018_32 : PARTICIPATION AU JOUR DE LA NUIT

Monsieur le Maire donne lecture des mails du 11 septembre et 1^{er} octobre 2018, de la Réserve Internationale du Ciel Etoilé, pour une demande de participation à la 10^{ième} édition du « Le jour de la Nuit » prévue le 13 octobre 2018.

Cette participation (événement national) devrait s'effectuer par une extinction significative de l'éclairage public de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, souhaite participer à cette manifestation et demande à Monsieur le Maire de prendre l'Arrêté municipal correspondant.

2018_33 : ACTION SOCIALE – CHÈQUE CADEAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 27 octobre 2011, il avait été décidé de mettre en œuvre l'action sociale (obligatoire depuis 2007) au sein de la Commune par l'octroi de chèque cadeau en fin d'année (140 €/agent). Le montant du chèque cadeau avait été revalorisé en séance du 20 février 2013 (150 €/agent).

Lorsque le montant global de l'ensemble des bons d'achat et cadeaux attribué à un salarié au cours d'une année civile n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale (soit **166 € en 2018**), ce montant est non assujetti aux cotisations de Sécurité sociale.

Monsieur le Maire propose d'attribuer, à compter de l'année 2018, à chaque agent un chèque cadeau d'une valeur de **160 €** (considérant que la valeur faciale minimum du chèque est de 10 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus et décide, la revalorisation du chèque cadeau à compter de l'année 2018 pour un montant de 160 € par agent au titre de l'obligation de mise en œuvre de l'action sociale au bénéfice du personnel communal.

2018_34 : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL – RAPPORT CLECT

Recours contentieux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°2018_19 en date du 28 mai 2018, concernant la demande de modification de L'Arrêté Préfectoral N°65-2018-04-16-001 portant constatations du coût net des charges transférées à la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves.

Le 7 juin 2018 un recours gracieux a été déposé auprès de Mme la Préfète des Hautes-Pyrénées.

Par courrier en date du 20 août 2018 réceptionné en Mairie le 11 septembre 2018, Madame la Préfète a notifié un avis défavorable à notre demande.

Différentes réunions se sont tenues en présence des représentants des collectivités contestant cet arrêté.

Maitre Jean-Marc CHEN, Avocat à la cour, 7 rue des Renforts – 31000 Toulouse, a fait une analyse de la situation, dont une copie nous a été transmise.

Dès lors, il a été décidé par les maires des communes concernées, de présenter un recours collectif impliquant de manière indivise plusieurs communes.

M. le Maire donne lecture de cette analyse et propose Maitre Jean-Marc CHEN, Avocat à la cour, pour nous représenter et déposer un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau.

Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne Maitre Jean-Marc CHEN comme Avocat et l'autorise à ester en justice pour notre compte dans cette affaire.

DÉCISIONS D'URBANISME

- Déclaration Préalable
- M. Hervé LALANNE, domicilié 7 Chemin St Michel à AYZAC-OST, a déposé le 24 septembre 2018, une Déclaration Préalable de travaux concernant la création de deux vélux sur la toiture, façade Sud, de la maison située sur sa propriété S°B N°479.

Cette demande a été transmise au service instructeur avec un avis favorable de Monsieur le Maire.

La séance est levée à 23 h 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 20 novembre 2018 à 20 h 30.

Délibérations :

2018_30 : Plan de Prévention des Risques Naturels

2018_31 : Défense des Trésoreries des Hautes-Pyrénées

2018_32 : Participation au jour de la Nuit

2018_33 : Action Sociale – Chèque Cadeau

2018_34 : Arrêté Préfectoral – Rapport CLECT - Recours contentieux

Serge CABAR		Valérie MINIER	
Jacques FALLIERO		André LATAPIE	
Françoise LALLART-GROC		Guillaume NOGRABAT	Absent
Didier LACABANNE		Bruno PARADE	P/P V. MINIER
Michel BERGON		Jean-Baptiste SERRUS	